



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Direction de la coopération  
au développement et  
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 28 janvier 2019

**Groupe de travail MAEE-ONG**  
**Luxembourg, le 30 novembre 2018**  
**Projet de Compte Rendu**

**1. Participants**

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Manuel TONNAR, Directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- Mme Cathy Wiseler, Desk expertise sectorielle et thématique « Genre »
- Mme Erna KORNELIS, Service ONG
- Mme Sarah ANJO, Service ONG

Pour les ONG :

- Mme Marianne KRAUS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Armand Drews, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Richard GRAF, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Christian Huvelle, Croix-Rouge luxembourgeoise
- M. Michael Feit, Caritas
- Mme Lena Ziehmer, CARE

Excusés :

- M. Frédéric Hauptert, CARE

## **2. Détail**

### **2.1) Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

Sont ajoutés à l'ordre du jour sous divers, à la demande du Cercle des ONG :

- Les Assises 2019
- Nouvelle formule de travail pour les GT MAE-ONG
- Deuxième appel à proposition pour 2018

### **2.2) Synergies entre les activités bilatérales et celles des ONG sur le terrain**

La recherche de synergies entre les ONG et l'impact de leurs actions a été au cœur de la formulation de la nouvelle stratégie. Le ministère aimerait intégrer davantage les ONG dans ses programmes, surtout dans les pays partenaires. Il souhaite un renforcement des liens entre les ONG ainsi qu'avec ses agences (LuxDev par exemple), grâce à la tenue d'ateliers ou de réunions dans un même pays, lorsque c'est réalisable.

La Direction de la coopération demande au Cercle des ONG de rappeler à ses membres que lorsqu'elles se rendent sur le terrain, elles sont priées d'informer les ambassades pour les tenir au courant de la présence de leurs collaborateurs ou des événements auxquels ils participent.

Le Cercle s'informe si lors de la formulation d'un PIC, il est possible d'intégrer d'une façon ou une autre les ONG dans le pays en question. Le ministère salue cet esprit d'initiative et se dit ouvert à ce principe, mais plutôt au moment de la consultation ou de l'identification du PIC.

### **2.3) Prévention et lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle : follow up**

A la demande du ministère, le Cercle déclare avoir poursuivi son travail sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle. Ainsi, il résume la réunion du groupe de travail du 28 novembre 2018 dont l'objectif était de discuter et d'adapter la charte et la politique interne sur le harcèlement, l'exploitation et l'abus sexuels élaborée par ses soins. Le MAEE propose un nouveau calendrier pour la mise en place d'une charte et d'une politique interne qui s'aligneront sur le calendrier de l'OCDE. L'objectif est donc d'avoir la nouvelle charte avant le 19 mars 2019, avant l'Assemblée générale du Cercle pour sa signature. Une représentante du Cercle souligne également que la charte a pour objectif de présenter un cadre général devant être complété par une politique interne des ONG.

La représentante du Cercle explique que lors du groupe de travail, les différentes ONG ont soulevé la problématique de la garantie de la prise en charge des victimes des abus ou harcèlements. Plusieurs représentants des ONG non membres du Cercle soulignent que la prise en charge se fait déjà partiellement pour leur personnel, mais non pas pour les partenaires sur place. Ils précisent également que c'est très compliqué et très cher d'offrir cette prise en charge. Une ONG non membre du Cercle informe que son association est passée par un programme cash afin d'assurer celle-ci, de même qu'un autre représentant non membre du Cercle évoque le dispositif de promotion de la bienveillance ([www.bienveillance.lu](http://www.bienveillance.lu)).

Le ministère souhaite la mise en place d'un mécanisme commun et se dit prêt à soutenir le Cercle dans la gestion de ce mécanisme. Il appartient maintenant au Cercle d'analyser comment organiser cette prise en charge ainsi qu'un mécanisme de plainte. Il attend une proposition et des idées concrètes de la part du Cercle pour instaurer ce mécanisme.

Un représentant d'une ONG non membre du Cercle exprime son souhait d'être invité au groupe de travail du Cercle sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle afin de pouvoir participer aux différentes discussions y relatives. Le MAEE n'y voit pas d'inconvénient.

## **2.4) Organisation du Cercle du coaching organisationnel et de communication interne – feedback**

Le Cercle des ONG propose de discuter de ce point lors de la prochaine réunion qui se tiendra entre le MAE et le Cercle, ce qui est accepté par la Direction de la Coopération.

## **2.5) Dates pour les GT MAE-ONG en 2019**

1<sup>er</sup> février 2019  
29 mars 2019  
31 mai 2019  
1<sup>er</sup> juillet 2019  
4 octobre 2019  
6 décembre 2019

## **2.6) Divers**

- **Impact du nouveau taux appliqué pour les frais administratifs (FA) à partir de l'année de référence 2017** : Le ministère informe sur les résultats de son analyse, en précisant que – à l'état actuel (toutes les ONG n'ont pas encore sollicité le remboursement des frais administratifs) – il est possible de retenir les cas suivants :
  - Pour les ONG dépassant le plafond, l'impact est entre -0.1% à -6.67%.
  - Pour les ONG restant au-dessous du plafond, le rabaissement du taux n'a pas d'impact.
  - Une seule ONG qui, dans l'ancien système (taux de 15%) n'atteignait pas le plafond, dépasse le plafond sous le nouveau régime (taux de 14%).

Un représentant du Cercle soulève la question, si le rabaissement du taux n'a pas de répercussion négative sur la professionnalisation des ONG. Le MAEE rappelle que, si le taux avait été abaissé de 15% à 12%, comme initialement prévu dans le cadre du *Zukunftspak*, dans le cadre duquel un effort généralisé de tous les partenaires de la Coopération LU a été nécessaire, l'impact aurait été beaucoup plus important – avec un impact pour les ONG dépassant le nouveau plafond de -20% - qu'avec le système actuel. Le MAEE rappelle que le rabaissement de 15 à 14% a été le fruit de longues négociations, et constitue un compromis négocié et accepté par tous. De plus, il y aurait un nombre critique d'ONG ne souhaitant expressément pas accroître leur dépendance financière de l'Etat.

Il conviendrait également de rappeler qu'à partir de 2019, le système fonctionnera de manière différente, vu que l'exercice 2018 a été la première année où les nouveaux taux (60% resp. 80%) ont

été d'application au niveau des AC et COFIN. Les réviseurs d'entreprises devront être avisés de manière à ce qu'un contrôle soit effectué pour vérifier si les dépenses déclarées dans un pays à taux 60/80% ou dans les secteurs 15160/15180 ont bien été affectées à ce pays ou à cet objectif. Dans ce cadre, la Direction de la Coopération procédera également à une mise à jour du guide d'utilisation à l'attention des ONG et des réviseurs d'entreprises.

- **Assises 2019** : Le Cercle s'enquiert si le ministère est déjà en mesure de donner des précisions quant à la date des Assises 2019. Le MAEE explique qu'il y aurait une volonté de coupler les Assises à la conférence diplomatique au premier semestre 20019, mais si cette dernière se tenait trop tôt dans l'année ceci serait difficilement réalisable, vu les délais. Il n'y aurait pas encore d'indications plus précises quant au calendrier, en raison du remaniement gouvernemental imminent. Un représentant du Cercle souligne qu'une date à la rentrée scolaire serait problématique. Le Cercle souhaite rediscuter des Assises 2018 lors d'une prochaine réunion Cercle-MAEE, surtout en relation avec le projet de compte rendu du groupe de travail MAEE-ONG du 5 octobre circulé par le ministère, et pour lequel le Cercle transmettra encore des propositions de modifications au MAEE). Ce serait l'occasion d'évoquer les Assises 2019, sujet qui sera à l'ordre du jour du premier GT en 2019.
- **Nouvelle formule de travail pour GT-MAE** : Le Cercle constate qu'il existe parfois des points discutés lors des GT MAEE-ONG qui ne concernent que le Cercle dans ses relations directes avec le ministère (questions d'organisations, budgétaires) et propose dès lors la tenue de réunions séparées avec le MAEE à ce sujet, idéalement le même jour du GT. Le ministère indique ne pas vouloir se prononcer dans l'immédiat sur cette proposition, et rappelle sa réticence à vouloir contribuer à des formats pouvant contribuer à un split entre le Cercle et les ONG dites humanitaires. Dans un esprit de transparence, il s'agira en général de rassembler les acteurs et de ne pas augmenter la tenue de réunions séparées. Sur demande préalable (dans un délai raisonnable), il pourrait être envisagé de rallonger les réunions du GT pour discuter des interna du Cercle.
- **Appel à proposition** : le Cercle souhaite savoir quand les ONG seront informées du résultat du dernier appel à proposition. Le ministère informe que les ONG ont déjà pu se renseigner par téléphone à ce sujet et que les lettres annonçant l'acceptation du dossier seraient bientôt envoyées aux participants.